

## AVIS PUBLIC



### ORDONNANCES 1333-O.30, 1333-O.31, 1607-O.18

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 6 novembre 2018, les ordonnances 1333-O.30, 1333-O.31 et 1607-O.18.

- L'ordonnance **1333-O.30** vise à :
  - interdire le stationnement en tout temps sur l'ensemble de la section de la rue Bombardier, comprise entre la rue Secant et le boulevard Parkway;
  - installer un bollard sur la section de l'avenue du Curé-Clermont, comprise entre le boulevard Joseph-Renaud et l'avenue Portage, devant une borne-fontaine, et y interdire sur le côté opposé de la rue le stationnement sur une largeur de cinq mètres.
- L'ordonnance **1333-O.31** vise à établir les conditions pour l'obtention des permis de stationnement dans les stationnements publics à proximité de l'avenue Chaumont, conformément aux termes et conditions indiqués dans l'ordonnance.
- L'ordonnance **1607-O.18** vise à autoriser l'installation d'une roulotte sur le terrain de l'aréna Chaumont, du 16 janvier 2019, 10 h au 5 février 2019, 10 h, dans le cadre du tournoi de hockey « Pee-Wee Anjou », organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. du 21 janvier au 3 février 2019.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5 et art. 5.1) et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 38). Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 7 novembre 2018.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement substitut